



Commune de Léaz

N° 33/2024

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 001-210102091-20240708-2024_33-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 8 juillet 2024

Date la convocation du Conseil municipal : 4 juillet 2024

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Pierre-Luc CHATAIGNON

Présents : Christine BLANC – Valérie LOUBET - Kévin FAVRE – Nicolas BUGNON - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

Absents excusés : Valérie MAYOR donne pouvoir à Christine BLANC - Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Kévin FAVRE -

Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON –

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS VOIE MIXTE ESPACE PARTAGE RD1206 LEAZ

Madame la Maire

EXPOSE le projet suivant : Voie mixte Espace partagé RD 1206 Léaz

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 164 711.50 € HT soit 197 653.80 € T.T.C.

INFORME le conseil municipal que le projet est éligible à des aides de l'Etat du Département et de la Région

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité

- **ADOpte** le projet – Voie mixte espace partagé RD1206 - pour un montant de : 164 711.50 € HT soit 197 653.80 € T.T.C.
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	%	
Travaux	164 711.50 €	Etat DETR	20%	32 942.30 €
Maîtrise d'œuvre		Région Bonus Ruralité	30%	49 413.45 €
		Département Ain terre de vélo	30%	49 413.45 €
		Autres		
		AUTOFINANCEMENT	20%	32 942.30 €
Total	164 711.50 €	Total	100%	164 711.50 €

- **SOLLICITE** les subventions suivantes :
 - Subvention de 32 942.30 € auprès de l'État (DETR), correspondant à 20 % du montant du projet.
 - Subvention de 49 413.45 € auprès de la Région (Bonus Ruralité), correspondant à 30 % du montant du projet
 - Subvention de 49 413.45 € auprès du département (Ain Terre de Vélo), correspondant à 30 % du montant du projet.



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 001-210102091-20240708-2024_33-DE



N° 33/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **CHARGE** Madame la Maire de toutes les formalités.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pierre-Luc CHATAIGNON
Secrétaire de séance,



Christine BLANC
Maire,